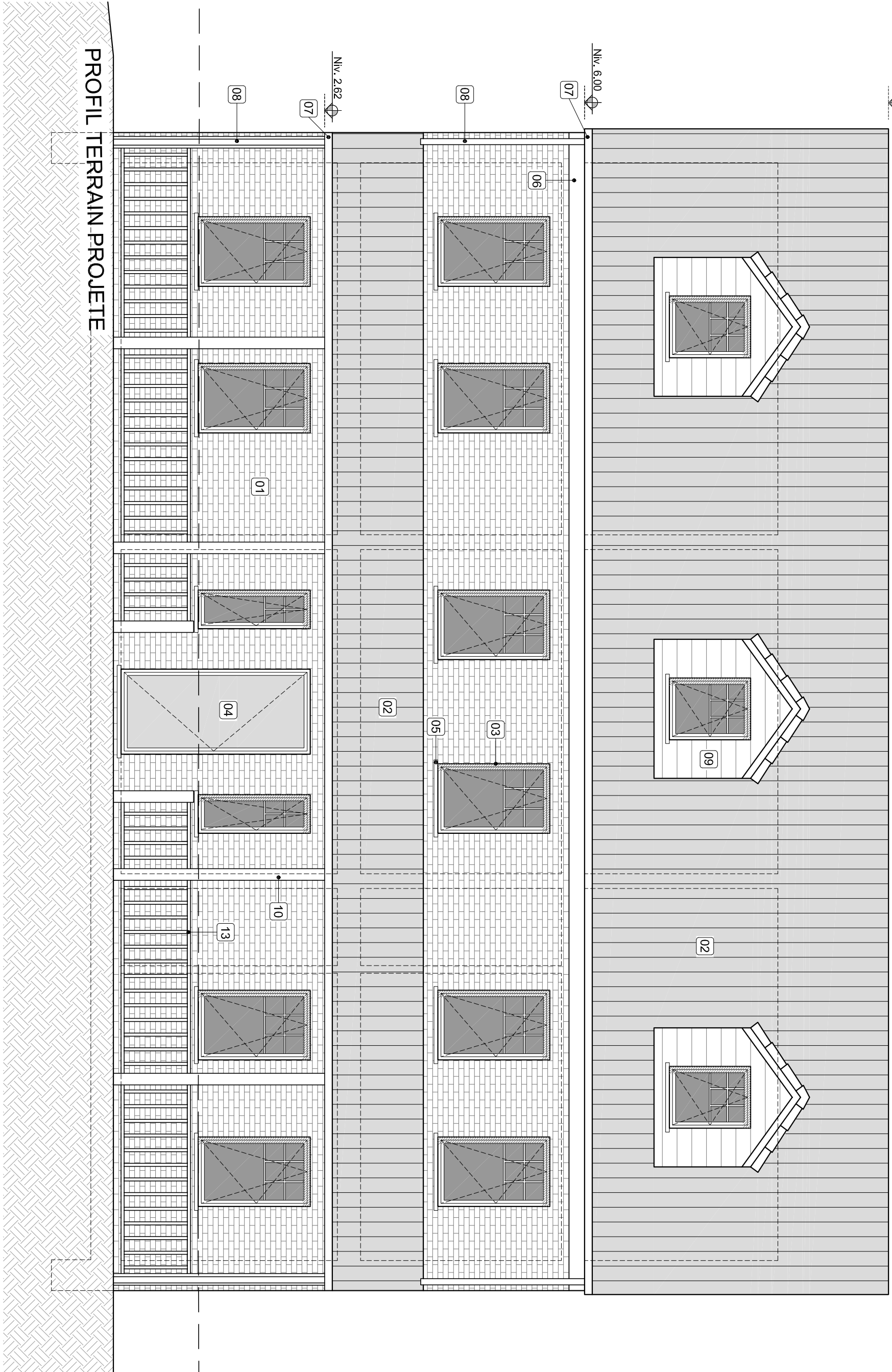
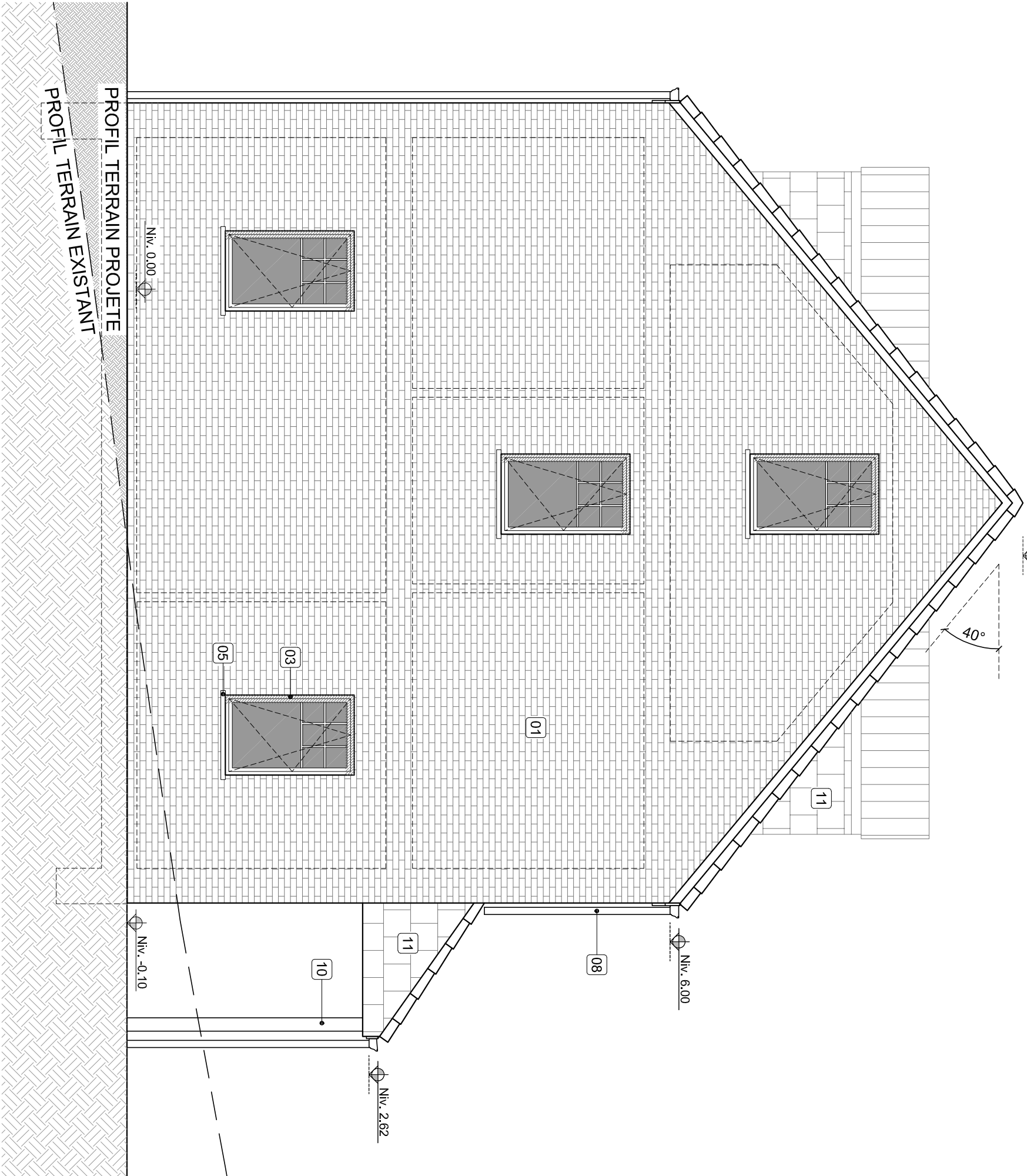




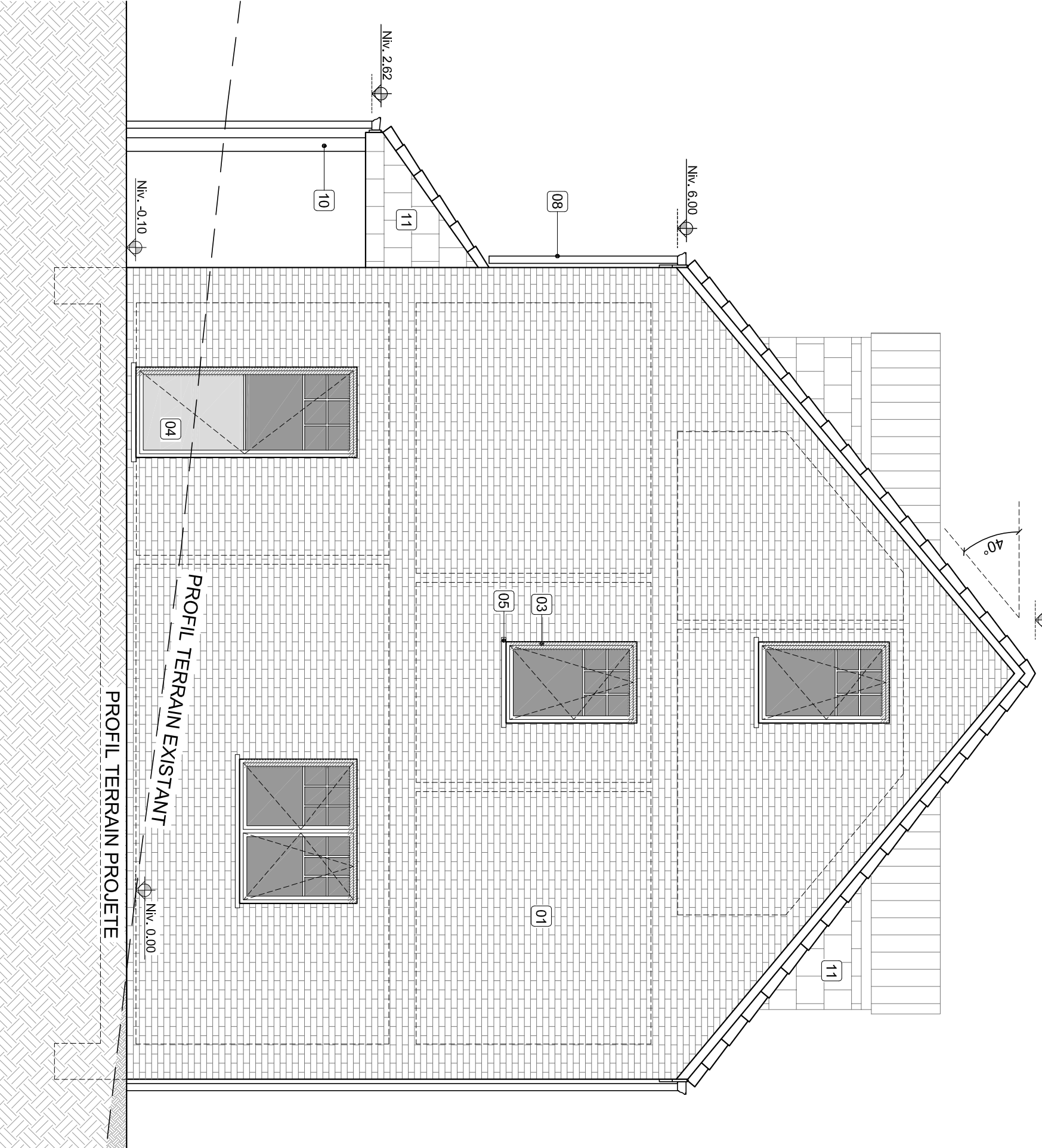
ELEVATION AVANT 1/50



ELEVATION LATÉRALE GAUCHE 1/50



ELEVATION ARRIÈRE 1/50



ELEVATION LATÉRALE DROITE 1/50

- LEGENDE COUPE ET PLAN**

 - 1 - Structure poteaux BA
 - 2 - Murs en briques
 - 3 - Isolation
 - 4 - Châssis en PVC ou bois
 - 5 - Fenêtres à vitrage simple ou double
 - 6 - Bacs isolés
 - 7 - Toiture en terre cuite
 - 8 - Toiture en terre cuite
 - 9 - Toiture en terre cuite
 - 10 - Toiture en terre cuite
 - 11 - Toiture en terre cuite
 - 12 - Toiture en terre cuite
 - 13 - Toiture en terre cuite
- LEGENDE FACIÈRE**

 - 1 - Structure poteaux BA
 - 2 - Murs en briques
 - 3 - Isolation
 - 4 - Châssis en PVC ou bois
 - 5 - Fenêtres à vitrage simple ou double
 - 6 - Bacs isolés
 - 7 - Toiture en terre cuite
 - 8 - Toiture en terre cuite
 - 9 - Toiture en terre cuite
 - 10 - Toiture en terre cuite
 - 11 - Toiture en terre cuite
 - 12 - Toiture en terre cuite
 - 13 - Toiture en terre cuite

Tout sur chantier et vérification de l'implantation avant travaux ainsi que les niveaux de fondation des voisins ou tout autre élément sur lequel le chantier pourrait avoir un effet négatif.

Les plans, coupes et élévations sont à l'échelle de 1/50. Les dimensions sont en mètres. Les dimensions des matériaux sont en centimètres.

L'ensemble des matériaux mis en œuvre se trouve dans les règles de l'art. Les normes en vigueur ainsi que les prescriptions techniques des fabricants.

L'implantation des composants est donnée à titre indicatif et doit être validée par les gestionnaires de réseaux de distribution lors de la demande de raccordement à charge de l'ouvrage.

L'ensemble des informations concernant les techniques spéciales sont données à titre informatif et devront être vérifiées par les installateurs. Le dimensionnement technique des installations relève de la responsabilité des installateurs.

La production de chaleur sera réalisée à l'aide d'une pompe à chaleur.

COMMUNE DE RIENSART

PROVINCE DU BRABANT WALLON

PROJET

CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES

RUE DU GRAND CORTIL - 1330 RIENSART

NATURE/STATUT DE LA PROPRIÉTÉ :

TERRAIN NON BATI - CAD D.W.3 / ROSIÈRES / Section B / 234M

DATE	IND.	MODIFICATIONS

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

D'CFP représentée par M. GOSSE Guillaume

Rue du Mail 50

1050 XELLES

Gsm : 047945 66 32

E-mail : 99@resinrump.com

ARCHITECTE

BM architectes

Chaussée de Namur 71b - 5310 Egnée

Tél : 085/21 28 76

E-mail : info@bmarchitectes.be

STATUT

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

INTITULE

ELEVATIONS

VERSION :

O 1-B

DATE :

07.07.2026

ÉCHELLE :

1/50

FORMAT/PAGE

A1 - 3/5 PAGES

NOTE

Ce plan est la propriété de l'architecte et ne peut être utilisé que pour l'exécution du présent dossier. Toute forme de reproduction ou de communication à des fins est interdite sans autorisation écrite à l'exception de la part de l'architecte. Ce document (original ou copie) doit être restitué sans délai. Le plan est valide uniquement pour la technique d'habitat.

DOSSIER

A28-378 GOSSE

ESQ

AVP

PUR

SOU

EXE

...

...

ASB